

LA NOTION DE RACE DANS LES SCIENCES ET L'IMAGINAIRE RACISTE : LA RUPTURE EST-ELLE CONSOMMÉE ?

par

Daniel Ducharme, Ph.D. Sociologie
Paul Eid, Ph.D, Sociologie
Direction de la recherche et de la planification

Article publié initialement dans le bulletin Web n° 24 de l'Observatoire de la génétique
(septembre – novembre 2005)
au Centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)
www.ircm.qc.ca/bioethique/obsgenetique/cadrages/cadr2005/c_no24_05/ci_no24_05_02.html

Les auteurs s'expriment à titre personnel

Daniel Ducharme est spécialiste en sociologie de la santé. Il est l'auteur de nombreuses publications sur les modes de gouverne et les processus de réforme du système de santé québécois, ainsi que sur les enjeux éthiques et sociaux de la mise en application des connaissances de la génétique humaine. Il a notamment publié un ouvrage qui traite de ces dernières questions dans le contexte québécois : *Débat sur la génétique humaine au Québec – Représentations et imaginaires sociaux* (Montréal, Hurtubise-HMH, 2003).

Les recherches de Paul Eid portent sur les questions d'immigration, de rapports interethniques, et de catégorisation ethno-raciale. Il a publié notamment sur les conditions d'émergence du voile islamique et ses significations sociales dans le monde arabo-musulman postcolonial, ainsi que sur les modes de reconstruction de l'identité ethnique et religieuse chez les jeunes québécois d'origine arabe de la deuxième génération. Il prépare actuellement un livre intitulé *Negotiating an Arab Identity in a Canadian Context: Ethnic identity Building among Second-Generation Arab Youth in Montreal* (McGill-Queen's University Press).

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient chaleureusement mesdames Sylvie de Saedeleer, Lucie-France Dagenais, Muriel Garon, Claire Bernard et monsieur Ramon Avila pour la lecture critique qu'ils ont effectuée de ce texte et pour les judicieux commentaires qu'ils ont bien voulu leur transmettre. Ces commentaires ont largement contribué à préciser la réflexion qui fait l'objet de cet article.

Malgré le rapport nourricier qu'elle entretient avec les discours racistes, la notion de race est toujours en usage dans les travaux d'une portion non négligeable de la communauté scientifique. Or, la « race », en tant que principe explicatif des rapports sociaux, fait l'objet de nombreuses remises en question, condamnations et réinterprétations, y compris aux États-Unis où cette notion mène pourtant une carrière scientifique florissante. Dans cet article, nous tenterons de mettre au jour la polysémie de cette notion controversée tout en soulignant comment ses multiples usages scientifiques peuvent contribuer à alimenter à la fois le racisme et la lutte anti-raciste. On pourrait résumer ainsi la question qui sous-tend notre réflexion : est-ce que le concept de race a encore une pertinence scientifique, tant du point de vue des sciences sociales que des sciences de la vie ?

Brève généalogie de la « race »

Il importe d'abord de rappeler brièvement les origines historiques des usages sociaux et scientifiques de la notion de race. Dès la découverte du Nouveau Monde au XV^e siècle, l'Europe procédait déjà à l'infériorisation des cultures indigènes (celles des « Nègres » et des « Indiens ») en prenant comme étalon de normalité la « civilisation » de l'homme blanc chrétien¹. Mais à ce stade, l'imaginaire raciste n'est pas encore biologisé, comme il le sera sous l'impulsion des sciences naissantes du XIX^e siècle², notamment de la génétique humaine. En effet, dès le XIX^e siècle, la notion de race devient indissociablement liée à un racisme scientifique en émergence. À cette époque, les explications biologisantes et prétendument scientifiques des rapports sociaux constituaient presque un passage obligé pour toute idéologie politique ou système de domination en quête de légitimation. En particulier, l'entreprise coloniale s'appuyait sur la rationalité scientifique pour justifier son programme politique et idéologique³; les pays européens légitimaient la mise en tutelle coloniale des pays non européens en s'appuyant sur des preuves « scientifiques » de l'infériorité biologique de l'Autre⁴.

Il s'agissait alors pour l'Europe, dans un esprit messianique, d'apporter les « Lumières » de la culture européenne aux peuples colonisés afin de leur permettre de combler le retard civilisationnel qu'elles accusent dans l'échelle de l'évolution humaine. Parce que les races dites supérieures ont atteint un stade de développement biológico-culturel plus avancé, elles ont le devoir d'organiser la prise en charge (coloniale) des races « inférieures ». Ces dernières sont donc considérées comme des races « mineures » et, à ce titre, ne peuvent être traitées sur un pied d'égalité avec la race blanche qui, elle, a atteint sa « majorité civilisationnelle »⁵. Un tel procédé idéologique permettait aux puissances européennes de réconcilier le principe de la domination coloniale avec les principes égalitaristes et universalistes qui fondent les Lumières. Il s'agissait bien sûr d'un faux universalisme puisque le colonialiste, ayant posé sa propre culture en norme universelle, en arrive forcément à considérer la culture du colonisé comme une expression inachevée ou inférieure de l'Humanité⁶.

Simultanément, dès le XIX^e siècle, ce pôle colonial, dit universaliste, du racisme coexiste dans une tension permanente avec son pôle différentialiste. Contrairement au racisme colonial qui voyait dans l'entreprise civilisatrice du colonialisme une planche de salut pour les races non blanches, le racisme différentialiste pose l'infériorité culturelle de l'Autre comme étant irréductible, définitive et irrémédiable⁷. Plus encore, le racisme différentialiste pose les races non blanches non seulement comme inférieures, mais éga-

¹ Guillaumin, C, *L'idéologie raciste: genèse et langage actuel*. 2^e éd., Paris, Gallimard, 2002.

² Il existe cependant une filiation idéologique entre le racisme scientifique du 19^e siècle et l'idée prémoderne selon laquelle l'aristocratie tire sa supériorité d'un « sang pur ».

³ Wieviorka, M, *Le racisme: une introduction*, Paris, La Découverte, 1998.

⁴ Inversement, et dans une logique purement circulaire, le discours scientifique brandissait la sujétion coloniale comme preuve de l'infériorité naturelle du colonisé.

⁵ Memmi, A, *Portrait du colonisé, précédé de: Portrait du colonisateur*, Paris, Gallimard, 1985.

⁶ Ledoyen, A, *Le racisme. Des définitions aux solutions : un même paradoxe*. Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 1998, p. 34.

⁷ *Ibid.* p. 32.

lement comme biologiquement impures, et donc porteuses de tares transmissibles⁸. C'est d'ailleurs pour quoi plusieurs auteurs du XIX^e siècle, tels que Joseph Arthur Gobineau (1816-1882), George Vacher de Lapouge (1854-1936) et Karl Von Chamberlain (1855-1927), considèrent toute forme de métissage des races comme une atteinte à la pureté des races supérieures. Gobineau, par exemple, dans son *Essai sur l'inégalité des races humaines*, soutient que l'hybridation des races entraîne inéluctablement la dégénérescence de la race aryenne, l'affaiblissement de ses qualités et, ultimement, sa dissolution⁹.

Génétique humaine et classification raciale : du darwinisme social à l'eugénisme

Dès ses débuts, la génétique humaine est confrontée à un important courant de pensée qui reprend à son compte les postulats à la base des théories raciales développées par Gobineau et ses contemporains, tout en y intégrant les avancées des travaux sur la sélection naturelle des espèces. Les interrogations que soulève la reproduction biologique, déjà bien exposées dans les travaux de Mendel (1822-1884), sont rapidement revisitées à l'aune des théories évolutionnistes de Charles Darwin (1809-1882). Pour ce dernier, faut-il le rappeler, il existe une loi naturelle qui permet la reproduction des meilleures espèces ou, plus précisément, la reproduction des espèces possédant les caractéristiques biologiques les plus viables. Dans son célèbre ouvrage intitulé *L'Origine des espèces*, publié en 1859¹⁰, Darwin propose comme point de départ à sa réflexion les observations de Thomas Malthus (1766-1834)¹¹ sur la dynamique des populations. Malthus remarque que, dans toutes les populations, les naissances sont beaucoup trop nombreuses pour les ressources disponibles. Fort de cette observation, Darwin constate qu'il s'ensuit une lutte féroce pour la vie qui favorise inexorablement les espèces qui possèdent les caractéristiques génétiques les mieux adaptées pour assurer leur pérennité dans un environnement donné.

La théorie darwinienne trouvera son pendant social quelques années après son élaboration. En appliquant les principes du biologiste anglais, les tenants du darwinisme social tentèrent d'expliquer les rapports de domination et de sujétion existant dans les sociétés occidentales. Ainsi, l'exploitation du prolétariat par la bourgeoisie, le patriarcat et la ségrégation raciale ont tous été présentés dans cet esprit comme des phénomènes naturels, allant forcément de soi¹².

Le versant social du darwinisme a donné naissance à un fort courant d'eugénisme qui connut ses véritables heures de gloire dans la première moitié du XX^e siècle lorsqu'il fut associé à une relecture des lois de l'hérédité de Mendel, jusque-là reléguées aux oubliettes. Le père de l'eugénisme moderne, tel que nous le reconnaissons encore aujourd'hui, est le physiologiste britannique Francis Galton (1822-1911), cousin de Charles Darwin. Galton a défini la notion d'eugénisme comme étant l'étude des conditions permettant de maintenir la qualité optimale de l'espèce humaine, en examinant les facteurs « socialement » contrôlables qui peuvent élever ou abaisser les qualités raciales des générations futures, aussi bien physiquement que mentalement¹³.

Dans un ouvrage datant de la fin du XIX^e siècle, *Hereditary Genius*¹⁴, Galton propose de s'attaquer aux gènes récessifs porteurs de tares et de défauts jugés « inacceptables », pour éviter que le patrimoine gé-

⁸ Taguieff, P.-A, *Le racisme*, Paris, Flammarion, 1997.

⁹ Gobineau, A, *Essai sur l'inégalité des races humaines* (Livre 1), Paris, P. Belfond, 1967. En ligne : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/classiques/gobineau/essai_inegalite_races/essai_inegalite_races.html (Consulté le 31 octobre 2005).

¹⁰ Darwin, C. *L'Origine des espèces au moyen de la sélection naturelle ou la lutte pour l'existence dans la nature*, Paris, Maspero, 1980.

¹¹ Malthus, T.-R, *An Essay on the Principle of Population*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

¹² Kevles, D.-J, *In the Name of Eugenics: Genetics and the Uses of Human Heredity*, New York, Alfred A. Knopf, 1985.

¹³ Le médecin allemand Wilhelm Schallmayer développera le même type d'approche en 1891 en créant la notion d'« hygiène de la race ».

¹⁴ Galton F., *Hereditary Genius: An Inquiry into Its Laws and Consequences*, New York: St. Martin's Press, 1978.

néétique humain ne dépérisse. Selon Galton, les porteurs de ces « mauvais » gènes devraient être stérilisés ou empêchés de se reproduire. Largement teintée d'une vision ethnocentrique qui cadre bien avec la mission « civilisatrice » que se donnaient à l'époque les grandes puissances coloniales européennes, la pensée de Galton considère l'Européen moderne, dont il se vante bien humblement d'être l'un des spécimens les mieux « aboutis », comme l'être humain qui possède les meilleures capacités génétiques. À partir de cette observation, il s'interroge sur les potentialités d'un programme eugénique qui conduirait à une amélioration de l'espèce humaine.

Il n'en fallut pas plus pour qu'un large mouvement eugéniste voie le jour dans une bonne partie du monde occidental. Ce mouvement connut un essor particulièrement rapide aux États-Unis où, dans la première moitié du XX^e siècle, on faisait face à un afflux impressionnant d'immigrants venus refaire leur vie dans le Nouveau Monde¹⁵. Désirant réduire les « problèmes sociaux » qu'entraînait cette immigration massive et voulant protéger la spécificité du patrimoine génétique américain, le gouvernement des États-Unis approuva la création d'associations eugénistes dès les années 1920 et adopta l'*Immigration Act* en 1924, qui limitait sévèrement l'immigration des pays du Sud ou de l'Est de l'Europe. De nombreux États américains adoptèrent des politiques ouvertement eugéniques¹⁶, prétextant entre autres le « déclin de l'intelligence américaine », dont on voyait principalement la cause dans l'immigration noire provenant du continent africain¹⁷. C'est ainsi, comme le notent Rifkin et Howard, que : « À la suite d'une propagande systématique et bien coordonnée, menée par les avocats de l'eugénisme, des dizaines de milliers de citoyens américains furent stérilisés malgré eux au nom de lois diverses édictées par certains États dans les premières années du siècle. »¹⁸

Des politiques eugéniques similaires furent adoptées au Canada (notamment au Manitoba et en Saskatchewan), mais aussi en Europe, principalement dans les pays scandinaves¹⁹ et dans la tristement célèbre Allemagne nazie des années 1930 et 1940²⁰. Sous la férule de Joseph Goebbels, alors ministre de la Propagande, l'armée allemande poursuivit durant cette période une politique de purification raciale ayant pour but de faire rejaillir et dominer les caractéristiques biologiques de la « race aryenne ». Le généticien français Albert Jacquard note que, dans l'ensemble de l'Europe germanique, « des textes législatifs organisaient dès 1933 la stérilisation de certains sujets, l'orientation des mariages, la mise à l'écart de certaines ethnies »²¹ (20). Ces pratiques eugéniques connaîtront leur apogée avec les camps de concentration et, surtout, d'extermination, lors de la Seconde Guerre mondiale, où plus de six millions d'individus trouveront la mort. Dans ces « camps de la mort », les Juifs seront les principales victimes, mais les politiques de purification raciale et sociétale adoptées par le gouvernement national-socialiste allemand toucheront aussi bien les tziganes, que les adhérents à l'Internationale communiste et les homosexuels.

L'après-guerre ne marquera pas nécessairement la fin de l'eugénisme dans le monde, mais on assistera à un déclin relatif de l'influence que cette idée exerce sur l'élaboration des politiques de natalité de nombreux pays. Certaines sociétés eugéniques continueront leurs activités en Amérique du Nord jusque dans le milieu des années 1960. Par ailleurs, l'*Immigration Act* américain de 1924 ne sera abrogé qu'en 1962,

¹⁵ Ludmerer, KM., *Genetics and American Society: A Historical Appraisal*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1972.

¹⁶ L'Indiana fut le premier État à adopter une loi eugénique, en 1907. Celle-ci prévoyait la stérilisation des criminels, des « imbéciles » et des « arriérés », plus souvent qu'autrement identifiés au sein des communautés afro-américaines. Dans les années qui suivirent, 32 autres États américains adoptèrent des lois similaires. On estime que les mesures prévues par ces lois touchèrent environ 50 000 personnes. Pour en savoir davantage sur le sujet, on lira à profit: Marange, V. *La bioéthique: La science contre la civilisation ?* Paris: Marabout, Le Monde Éditions, 1998.

¹⁷ Jacquard, A., *Éloge de la différence : la génétique et les hommes*, Paris, Le Seuil, 1978.

¹⁸ Rifkin J, Howard T., *Les Apprentis sorciers : demain, la biologie...*, Paris, Ramsay, 1979 (citation, p. 57).

¹⁹ La Norvège proclama officiellement durant les années '30 que « la prévention raciale est une fonction de l'État ». Voir Marange, V. *op. cit.* *supra* note 16, p. 39.

²⁰ Kevles, D.-J., *op. cit.* *supra* note 12.

²¹ Jacquard, A. *op. cit.* *supra* notes 17, p. 199.

sous l'influence du gouvernement démocrate de John F. Kennedy qui affirmait que la diversité ethnique est un facteur d'enrichissement de la société américaine.

L'Europe, quant à elle, prendra conscience de l'étendue des pertes humaines imputables aux politiques de purification raciale de l'Allemagne nazie dans l'immédiat après-guerre. Certains pays promulgueront toutefois le maintien de politiques de stérilisation dans le but de favoriser une amélioration du patrimoine génétique de leurs populations (Suède, Norvège, Danemark). Ces politiques seront progressivement abandonnées dans les années 1970. Ce n'est que tout récemment qu'une indemnisation a été offerte par le gouvernement suédois aux personnes ayant subi à cette époque une stérilisation sans leur consentement²².

De nos jours, il n'existe plus de véritables politiques de stérilisation, si ce n'est en Chine où fut adoptée, en 1995, une *loi sur la protection de la santé de la mère et de l'enfant* qui oblige tout couple souhaitant se marier à procéder à un bilan de santé prénuptial dans lequel trois catégories de maladies sont dépistées : maladies génétiques graves, maladies infectieuses désignées et toute maladie mentale jugée pertinente (article 8). Si un diagnostic positif (et donc défavorable) est émis par un médecin habilité à procéder au bilan prénuptial, le couple peut se marier à condition de recourir à des moyens de contraception à long terme ou de subir une opération assurant leur stérilité. À défaut de respecter ces obligations, les individus fautifs sont passibles de sévères sanctions, allant de la simple amende à une peine d'emprisonnement plus ou moins lourde. Cette loi prévoit par ailleurs en son article 18 que toute femme enceinte dont le fœtus est atteint d'une maladie génétique grave ou d'une anomalie congénitale doit procéder à un avortement « thérapeutique ». L'ensemble des politiques et de la législation chinoises ne laisse planer aucun doute sur les orientations eugéniques que privilégie le gouvernement chinois en matière de reproduction humaine²³.

Les nouveaux habits du racisme dans l'imaginaire sociopolitique de l'Occident

Bien que les discours prônant la pureté raciale aient été largement discrédités depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ils continuent cependant d'affleurer la surface de l'espace public, mais le plus souvent sous la forme d'un racisme à tendance «culturaliste». Ce néo-racisme, qui est au cœur des idéologies et des mouvements d'extrême-droite implantés en Europe depuis la fin des années 1960 (ex. : le Front National en France et en Angleterre, le Vlaams Blok en Belgique, l'Union du peuple allemand), considère les cultures comme des blocs homogènes dont les différences sont incommensurables et irréconciliables. Dans cette logique, les différences culturelles trouvent leur source dans une ethnicité originelle figée qui remonte à des temps immémoriaux²⁴. En substance, ce type de racisme ne diffère pas vraiment du racisme biologique, à la différence qu'il remplace la notion de race par celle de culture. Mais le procédé demeure le même puisque, dans le discours néo-raciste, la culture se voit dotée des mêmes propriétés essentialisées que la race, devenant ainsi une donnée « naturelle », qui constitue alors le principe premier des rapports sociaux et interindividuels. Dès lors, le caractère socialement construit des rapports sociaux se trouve occulté au profit d'une « nature culturelle » omniprésente et omnipotente. Selon ce discours, les différents ensembles culturels sont foncièrement incompatibles et ne devraient jamais entrer en contact les uns avec les autres, au risque de dégénérer et de perdre leur authenticité, leur pureté originelle²⁵. Une des particularités du néo-racisme est que ses idéologues essaient d'éviter en public toute référence à la supériorité des cultures occidentales sur les autres²⁶ – avec plus ou moins de succès il faut

²² Jacquard, A., *op. cit. supra* note 17; Marange, V., *op. cit. supra* note 16.

²³ King, D., "The State of Eugenics". *New Statesman & Society*, 1995, 8 (367), p. 25; Kikötter, F., *Imperfect Conceptions: Medical Knowledge, Birth Defects and Eugenics in China*, New York, Columbia University Press, 1998.

²⁴ Smith, A.-D., *National Identity*, London, Penguin Books, 1991.

²⁵ Rivera, A., « Néoracisme », in. Gallissot R, Kilani M., Rivera A., *L'imbroglia ethnique en quatorze mots clés*. Lausanne, Payot, 1999, pp. 209-226.

²⁶ Ledoyen, A., *op. cit. supra* note 6, pp. 120-122.

le dire²⁷. Cette volonté des mouvements néo-racistes de dissocier publiquement leurs appels à la pureté (ethnique/raciale) des discours racistes hiérarchisants explique par exemple comment la section jeunesse du Front National français peut en arriver à publier sur son site Internet (www.fnj.info) une affiche au slogan pour le moins paradoxal : « Contre le racisme... Halte à l'immigration ! ».

Le néo-racisme entretient un rapport de filiation directe avec l'idéologie qui, dès 1948, visait à justifier l'apartheid sud-africain; comme son ancêtre Afrikaner, le nationalisme d'extrême droite qui prend racine en Europe dès les années 1960 prône le développement séparé des communautés. En conséquence, ces mouvements racistes promeuvent, soit la mise à distance, la mise à l'écart, ou même l'expulsion des populations d'origine immigrée, considérées comme susceptibles d'altérer la pureté de la culture majoritaire « de souche ».

Dans ce contexte, les chercheurs qui étudient les rapports ethniques et raciaux sont confrontés à une question capitale. Étant donné que la notion de race a été à l'origine, et est encore dans une large mesure, intimement liée aux mouvements et aux discours racistes, quelle place faut-il lui réserver dans l'analyse sociologique ? Faut-il la bannir de l'arsenal conceptuel et théorique qui sous-tend l'analyse scientifique des rapports sociaux ?

La réhabilitation sociologique de la race dans une perspective anti-raciste

Précisons d'emblée que l'idée selon laquelle les différences socio-économiques, culturelles et politiques entre les groupements humains puissent reposer en tout ou en partie sur des disparités biologiques et génétiques a été largement récusée par la majorité des chercheurs en sciences sociales. Par contre, si la race biologique n'a aucune valeur explicative sur le plan sociologique, on ne peut en dire autant de la « race sociale », c'est-à-dire la race socialement construite. Plus encore, les préjugés et la discrimination fondés sur la race, ainsi que les inégalités qui en découlent, nous rappellent que la race, bien qu'étant originellement une fiction idéologique, n'en a pas moins des effets sociaux bien réels, qui ne peuvent en aucun cas être négligés par les chercheurs.

Cependant, pour dégager le concept de race du cadre idéologique biologisant qui l'a vu naître, et le rendre ainsi propre à la « consommation sociologique », il importe de le repenser dans une perspective résolument constructiviste. C'est dans cette optique que plusieurs chercheurs préfèrent substituer aux notions de race et de groupe racial celles de racialisation et de groupes racialisés. Cette métamorphose implique davantage qu'une simple modification nominale; elle vise non seulement à faire ressortir le caractère socialement construit de la race mais, par-dessus tout, le fait qu'elle résulte d'un processus de catégorisation externe opérée par le groupe majoritaire. Cette catégorisation exerce une violence symbolique sur les catégorisés en leur assignant, non pas une culture historiquement construite et en mouvement (privilège des groupes majoritaires), mais plutôt une essence naturelle et immuable de laquelle sont dérivés mécaniquement tous les traits sociaux, culturels et individuels. Cette essentialisation inhérente à la racialisation touche aussi d'autres groupes dominés, tels que les femmes, les homosexuels, les ouvriers, qui, tout comme les Noirs, les Asiatiques ou les Arabes, se voient assigner une nature qui s'épuise dans une marque, ou plutôt un stigmate, à la base de tout leur être collectif²⁸.

Les sciences sociales et la notion de race : une union dangereuse

Une fois reconnue l'idée selon laquelle plusieurs disparités et inégalités sociales sont fondées sur des rapports sociaux racialisés, il devient impératif de réintégrer la variable « race » dans l'analyse sociologique, au même titre que d'autres déterminants sociaux tels que le genre, la classe ou l'âge. En effet, du point de vue d'une sociologie critique et anti-raciste, il est difficile de faire l'économie des comparaisons analytiques fondées sur la race : c'est que la signification et l'impact de la « race sociale » dans la distribution inégale des ressources matérielles et symboliques ne deviennent apparents qu'en comparant les

²⁷ Le Front National français (FN), par exemple, tente depuis une quinzaine d'années de réhabiliter l'image du médecin Alexis Carrel, reconnu pour son appui sans réserves au gouvernement de Vichy sous l'occupation allemande, et auteur de *L'Homme, cet inconnu* (1935), ouvrage ouvertement eugéniste qui sert encore aujourd'hui de références pour les idéologues du FN.

²⁸ Guillaumin, C., *op. cit. supra* note 1.

groupes racialisés et non racialisés, en termes, par exemple, de revenu, de statut socioprofessionnel et économique, d'éducation, de décrochage scolaire et de criminalité.

Cependant, mesurer et opérationnaliser la race de manière à mieux comprendre la dynamique de la catégorisation et de l'exclusion raciale n'est pas une entreprise sans risques. On rappellera que jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, on mesurait et hiérarchisait encore les races par le biais de l'anthropométrie²⁹ afin de donner une caution scientifique aux rapports de domination préétablis, et même à l'élimination physique des races « impures » dans le cas du nazisme. Dans le même sens, les résultats d'études sociologiques comparant les groupes racialisés et non racialisés, en termes de revenu, de statut socioprofessionnel et économique, d'éducation, de décrochage scolaire et de criminalité, s'ils ont le mérite de mettre en lumière le caractère racialisé de certaines inégalités sociales, risquent d'être récupérés par les mouvements d'extrême-droite, qui y verront une preuve de l'infériorité biologique ou des mauvais penchants « naturels » des groupes désavantagés.

Malgré ces risques, il importe de pouvoir dresser une cartographie détaillée de la marginalisation sociale que subissent les groupes racialisés afin de permettre l'élaboration de stratégies de redressement³⁰ et de mieux comprendre les conséquences socio-économiques du racisme.

L'analyse comparative des groupes racialisés et non racialisés : un mal nécessaire

Nous aimerions illustrer comment les études qui mettent au jour les inégalités « raciales » dans le marché du travail tendent à accréditer la thèse de la discrimination fondée sur la notion de race – même si de telles études, on le verra, ne sont pas complètement à l'abri de possibles récupérations racistes.

Plusieurs travaux au Canada et aux États-Unis ont démontré qu'il existe des inégalités fondées sur la couleur de la peau dans l'accès aux ressources socio-économiques. Par exemple, Lian et Matthews³¹, dans une étude basée sur les données de recensement de Statistiques Canada de 1991, ont comparé le revenu moyen des Canadiens en fonction de l'origine ethnique. Ils ont constaté que, chez les hommes comme chez les femmes, à niveau égal de scolarité, d'années passées au Canada, d'expérience sur le marché du travail, ainsi qu'à connaissance égale des langues officielles et à statut professionnel et âge égaux, il n'existait aucune différence significative de revenus entre les groupes d'ascendance anglo-britannique et les groupes ethniques d'Europe de l'Ouest, du Nord et de l'Est. Par contre, les auteurs remarquent que la quasi-totalité des groupes racialisés tels que les Amérindiens, les Noirs, les Canadiens d'origine chinoise, vietnamienne et philippine ainsi que, de manière générale, tous les groupes d'origine latino-américaine, arabe, sud-est asiatique et ouest-asiatique ont un revenu statistiquement inférieur à celui des Canadiens d'origine anglo-britannique et européenne.

Étant donné que ce type d'analyse repose sur des modèles statistiques qui comparent des groupes aux caractéristiques sociodémographiques identiques, on peut difficilement expliquer, sans tenir compte du poids de la race, les raisons pour lesquelles Blancs et non-Blancs s'insèrent différemment dans le marché du travail³². Mais l'interprétation des résultats de telles études peut être tributaire de postulats idéo-

²⁹ L'anthropométrie désigne l'étude des proportions du corps humain. Tout au long du XIX^e siècle et durant la première moitié du XX^e siècle, plusieurs anthropologues, anatomistes et biologistes tentaient de prouver « scientifiquement » la supériorité intellectuelle des Blancs sur les non-Blancs en mesurant et comparant la taille des crânes et des cerveaux.

³⁰ Les stratégies de redressement incluent des mesures telles que des campagnes d'éducation anti-raciste, des programmes d'accès à l'égalité, des programmes de lutte à l'échec scolaire chez les jeunes issus des communautés noires, etc.

³¹ Lian, J.-Z., Matthews D. "Does the vertical mosaic still exist? Ethnicity and income in Canada, 1991". *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 1998, 35(4), p. 461.

³² La race n'explique certainement pas tout. Il existe d'autres facteurs qui pourraient rendre compte de l'accès différencié aux emplois prestigieux et bien rémunérés. On pense entre autres au capital social, mesuré par la capacité de mobiliser des réseaux, et au protectionnisme corporatif qui rend plus difficile l'accès à certaines professions libérales pour ceux qui ont acquis une formation à l'étranger.

logiques sous-jacents (parfois même inconscients). En effet, quel sens donner au concept de race dans ces études ? S'agit-il de race socialement construite ou de race biologique ? Bien qu'il puisse apparaître évident pour la grande majorité de la communauté scientifique que les disparités socio-économiques entre Blancs et non-Blancs découlent en grande partie de la discrimination et de l'exclusion fondées sur la couleur de la peau, un chercheur acquis aux idées racistes pourrait être tenté d'attribuer ces inégalités à une incapacité biologico-culturelle, donc naturelle, des minorités non blanches. Le raisonnement pourrait être le suivant : puisque, même à compétences formelles et expériences égales, les groupes non blancs réussissent moins bien que la majorité blanche, ils doivent être naturellement moins aptes à performer dans une économie de marché qui récompense le sens de l'initiative, la compétitivité et l'intelligence.

Est-ce à dire que les mêmes résultats de recherche peuvent servir autant à réfuter les postulats théoriques du racisme qu'à faire la preuve de leur validité scientifique ? Plusieurs recherches actuelles en biologie des comportements et en neurogénétique démontrent que le principe explicatif des différences sociales et cognitives entre groupes raciaux n'est pas à rechercher dans des différences physiologiques superficielles, telles que la couleur de la peau ou l'apparence physique, et encore moins dans des patrimoines héréditaires communs³³. Or, toutes les recherches sur les inégalités raciales, dont celle citée plus haut, démontrent que les groupes désavantagés sur le marché du travail, loin de partager les mêmes traits physiques ou le même « bagage génétique », proviennent de régions du monde aussi distinctes les unes des autres que l'Amérique, l'Asie du Sud, de l'Est et de l'Ouest, les Caraïbes, l'Amérique du Sud, le Moyen-Orient, le Maghreb et l'Afrique, bref, du monde entier. Le seul dénominateur commun entre ces minorités est qu'elles sont toutes *visibles* par rapport à la majorité blanche. Tout laisse donc croire que c'est plutôt la couleur de la peau et l'apparence physique, donc la race socialement imaginée, qui explique le mieux l'exclusion socio-économique des minorités non blanches.

Mais ne pourrait-on pas évoquer, à l'instar du néo-racisme « culturaliste », la supériorité culturelle des Occidentaux pour expliquer la plus grande réussite socio-économique des immigrants nord-américains et européens par rapport aux autres ? Comment expliquer alors les résultats d'études³⁴ démontrant que, à compétences égales, les individus racialisés nés dans les sociétés occidentales, donc qui ne sont pas culturellement différents du groupe majoritaire, demeurent tout de même désavantagés sur le marché du travail par rapport aux membres de la majorité non visible ? On s'aperçoit donc vite que les explications racistes des inégalités raciales résistent difficilement à l'analyse. Enfin, quelques études qualitatives fondées sur la méthode du « testing » ont permis d'accréditer davantage – sans toutefois prouver hors de tout doute – l'hypothèse de la discrimination « raciale ». Dans ce type de recherche, les chercheurs demandent à des acteurs Blancs et Noirs ayant le même profil sociodémographique et les mêmes compétences, qualifications et références, de postuler pour les mêmes emplois³⁵ ou de répondre aux mêmes annonces de logements à louer³⁶. Il apparaît que systématiquement, les chances des acteurs blancs de décrocher un emploi ou d'obtenir un logement sont significativement supérieures à celles des acteurs noirs. En définitive, on peut dire que l'hypothèse de la discrimination fondée sur la « race » demeure encore l'explication la plus plausible de la distribution inégale des ressources matérielles entre les groupes racialisés et non racialisés dans la sphère publique.

³³ Sperber, D., Hirschfeld, L., "Culture, Cognition, and Evolution", in Wilson, R.-A., Keil, F.-C. (eds), *MIT Encyclopedia of the Cognitive Sciences*, Cambridge (MA), MIT Press, 1999, pp. 111-132.

³⁴ Voir pour le Canada : Kunz, J.-L., Milan, A., Schetagne, S., *Inégalité d'accès : profil des différences entre les groupes ethnoculturels canadiens dans le domaine de l'emploi, du revenu et de l'éducation*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 2001 (étude préparée pour la Fondation canadienne des relations raciales). Les auteurs démontrent que, à niveau de scolarité équivalent, les Autochtones et les Noirs nés au Canada ont des revenus jusqu'à 30 % inférieurs à ceux des Canadiens blancs.

³⁵ Henry, F., Ginzberg, E., *Who Gets the Work? A Test of Racial Discrimination in Employment*, Toronto, The Urban Alliance on Race Relations and The Social Planning Council of Metropolitan, Toronto, 1985.

³⁶ Garon, M., *Minorités visibles et ethniques. Bilan de recherche sur la situation des minorités visibles et ethniques dans le logement et pistes d'intervention*, Commission des droits de la personne du Québec, 1988.

La génétique enfin libérée du spectre du racisme et de la discrimination ? Bons et mauvais usages de la notion de race dans les sciences de la vie

Tout comme elle a fait l'objet de déconstructions en sciences sociales, la notion de race continue aujourd'hui à alimenter de vives polémiques dans les sciences de la vie. Durant les années soixante-dix, les travaux du généticien Richard Lewontin ont largement contribué à démontrer que la notion de « race » était davantage une construction sociale qu'une réalité biologique³⁷. En effet, il y aurait plus de variations génétiques entre les individus d'un même groupe humain qu'entre des individus provenant de groupes séparés les uns des autres. Selon Lewontin, la prégnance de la notion de race en génétique humaine s'explique par la puissance d'une idéologie essentiellement économique et sociale³⁸. Comme le souligne le philosophe et historien des sciences Ian Hacking, celle-ci se traduit par une entreprise de classification biologique des groupements humains qui légitime des discriminations entre les races, puisqu'il y aurait entre elles des différences objectives³⁹.

Il existe, en effet, un formidable polymorphisme dans l'espèce humaine : certains individus sont grands, d'autres petits; certains ont la peau claire, d'autres foncée; certains ont les yeux bridés, d'autres pas... Les groupes ethniques peuvent être aisément identifiés sur la base d'un réseau de gènes coordonnés (gènes responsables de la pigmentation de la peau, des cheveux, de la forme du crâne, des lèvres, de la forme des yeux...). Mais l'expression différentielle de ces gènes concerne essentiellement des traits superficiels. Elle relève des attributs physiques des groupes humains. Comme le souligne Axel Kahn, le danger de dérive raciste est toujours présent en génétique humaine, puisque certains groupes sociaux souhaitent utiliser le prestige de cette science pour démontrer que la différence génétique s'exprime au-delà de ces simples attributs physiques et qu'il existe des bases biologiques pour expliquer « [...] une inégalité des aptitudes intellectuelles, des qualités dans l'ordre de l'humanité, considéré comme celui de la pensée, de la créativité »⁴⁰.

L'épidémiologie classique nous a enseigné que plusieurs maladies avaient une distribution géographique bien définie. La génétique des populations est venue confirmer cette observation en démontrant, par ailleurs, que certains gènes défectueux sont plus répandus dans certaines populations que d'autres : anémie falciforme dans les populations africaines et afro-américaines, maladie de Tay-Sachs chez les Juifs ashkénazes, bêta-thalassémie dans les populations méditerranéennes (Sardaigne, Chypre, Grèce, par exemple), etc. On ne saurait nier de telles réalités qui tendent à accréditer l'idée qu'il existe des races « géographiques »⁴¹. Cependant, il importe d'indiquer qu'il s'agit, dans la plupart des cas, de maladies récessives monogéniques pour lesquelles on ne peut nullement prétendre que des déterminants autres que génétiques puissent constituer des facteurs de risque responsables de la survenue de la maladie.

Dès lors, si l'incidence plus élevée de ces maladies chez certains groupements humains a été largement documentée, ce n'est pas dans une visée d'emblée raciste mais bien dans une perspective épidémiologique⁴². Les prémices de la recherche en génétique humaine supposent d'abord un examen des données épidémiologiques. Ces dernières déterminent les priorités de recherche. Dans un contexte où la concurrence entre laboratoires privés et publics instille une véritable course aux brevets et ce faisant, une commercialisation rapide d'applications cliniques concrètes (tests de dépistage, médicaments, thérapie géni-

³⁷ Lewontin, R.-C., "The apportionment of human diversity", in Dobzhansky, T.-H., Hecht, M.-K., Steere, W.-C., *Evolutionary Biology*, Vol. 6, New York, Appleton-Century-Crofts, 1972, pp. 381-398.

³⁸ Lewontin, R.-C., *Human Diversity*. New York, Scientific American Library, W.H. Freeman, 1995.

³⁹ Hacking, I., *La race : Pourquoi avons-nous toujours des classifications raciales ?* [En ligne]. Notes de cours de la 6^e séance du Cours de philosophie et histoire des concepts scientifiques donnée au Collège de France, le 22 mars 2005, http://www.college-de-france.fr/media/phi_his/UPL5941_cours_6.pdf (consulté le 31 octobre 2005).

⁴⁰ Oliva, J.-C., « Le racisme à l'épreuve de la science : Entretien avec le professeur Axel Kahn », *Regards* [En ligne] 1997; N° 20. <http://www.regards.fr/archives/1997/199701/199701ide01.html> (consulté le 31 octobre 2005).

⁴¹ Rosenberg, N.-A., Pritchard, J.-K., Weber, J.-L., Cann, H.-M., Kidd, K.-K., Zhivotovsky, L.-A., Feldman, M.-W., "Genetic structure of human populations", *Science* 2002, 298(5602), 2381-2385.

⁴² Hacking, I., *op. cit. supra* note 38.

que...), il n'est pas étonnant que les généticiens se tournent davantage vers l'étude de maladies largement présentes dans des ensembles géographiques, ethniques ou sociaux qu'on peut circonscrire aisément. Il s'agit là d'un choix rationnel et commode qui permet aux chercheurs d'être compétitifs à chaque moment du processus de recherche : de la collecte des données génétiques jusqu'à l'élaboration d'applications cliniques éventuellement brevetables. Qui plus est, ces ensembles sont autant de débouchés lucratifs pour l'industrie des biotechnologies.

Ces choix scientifiques et industriels ne sont toutefois pas sans incidence pour les populations à l'étude. Découvrir un gène de susceptibilité à une maladie héréditaire dans une population donnée contribue à singulariser celle-ci, à la distinguer d'une autre et, en définitive, potentiellement à la marginaliser et la stigmatiser⁴³. Si les populations visées par les protocoles de recherche en génétique humaine peuvent tirer des bénéfices des applications cliniques en découlant, elles risquent aussi de subir, comme dommage « collatéral » de leur participation à la recherche, un renforcement des préjugés raciaux alimenté par des groupes ou des individus qui s'approprient, de façon partielle et incomplète, les résultats de cette recherche à des fins racistes⁴⁴. Il importe donc, pour la communauté scientifique, de prendre acte de ces effets pervers et de dénoncer l'utilisation des applications de la génétique humaine à des fins autres que celle de la santé publique.

Tests de quotient intellectuel et explications héréditaristes : un modèle hasardeux d'analyse des rapports sociaux

Il existe, par ailleurs, une autre utilisation hasardeuse de la génétique humaine qui consiste à adopter une perspective héréditaire pour qualifier les capacités cognitives ou sociales de groupes racialisés. Ce type d'analyse réduit au minimum l'importance du contexte social dans lequel évolue chaque individu : « À la naissance, le cerveau humain est humanisable : il va pouvoir être formé et exercé pour acquérir toutes les capacités mentales, mais il n'est pas exercé. Il sera exercé selon l'environnement culturel, familial, affectif, social dès les premiers jours de la vie. »⁴⁵

Ce sont ces caractéristiques contextuelles qui sont évacuées, notamment, des tests de quotient intellectuel (QI) qui se présentent comme des instruments neutres de mesure universelle de l'intelligence. Le sociologue Charles Murray et le psychologue Richard Herrnstein ont tenté de démontrer, en ayant recours à ces fameux tests, qu'il existe une répartition inégale de l'intelligence en fonction de la couleur de la peau dans un ouvrage publié en 1995 : *The Bell Curve: Intelligence and Class Structure in American Life*⁴⁶. Selon les résultats présentés par ces auteurs, les Noirs américains auraient un QI inférieur de 15 points en moyenne à celui des Blancs. Or, Murray et Herrnstein expliquent cette différence par l'hérédité, en précisant que si les communautés noires (tout comme les communautés hispaniques) n'ont jamais connu de mobilité sociale ascendante réelle (c'est-à-dire une ascension dans l'échelle sociale) au sein de la société américaine, c'est parce qu'il y aurait reproduction d'une faiblesse cognitive constitutive à travers les générations. Les auteurs de ce volumineux ouvrage concluent qu'aucune mesure sociale n'aurait pu réduire les effets de cette faiblesse, allant jusqu'à recommander au gouvernement américain de fermer la porte aux immigrants à faible QI.

En combinant les méthodes psychométriques à une explication héréditariste, Murray et Herrnstein ont tout simplement évacué les questions épistémologiques relatives à la construction des outils de mesure de l'intelligence que sont les tests de QI, tout comme celles d'ailleurs de l'explication généticienne de cette même intelligence. En effet, les tests de QI sont produits dans une société donnée qui possède ses propres référents cognitifs et sociaux. En définitive, un test permet donc davantage de mesurer le degré d'infériorisation du contexte social qui a permis son élaboration plutôt que de mesurer réellement une intelli-

⁴³ Ducharme D. *Débat sur la génétique humaine au Québec : Représentations et imaginaires sociaux*, Montréal, Hurtubise-HMH, 2003.

⁴⁴ Rifkin, J., *Le siècle Biotech : le commerce des gènes dans le meilleur des mondes*, Montréal, Boréal, 1998.

⁴⁵ Oliva, J.-C., *op. cit. supra* note 39.

⁴⁶ Herrnstein, R.-J., Murray, C., *The Bell Curve: Intelligence and Class Structure in American Life*, New York, Free Press, 1994.

gence absolue⁴⁷. L'utilisation de ces tests pour légitimer l'ordre social établi est d'autant plus dangereuse qu'elle sert à classer (sur le mode méritocratique) les groupes humains en fonction de ceux qui possèdent le capital social, économique et culturel le plus fort. Comme les épidémiologistes américains Leonard Syme et Sheldon Cohen le démontrent si bien à travers leur célèbre formule « l'inégalité rentre dans la peau »⁴⁸, le mariage entre évaluation psychométrique et explication héréditariste forme un complexe idéologique qui vise à asseoir, dans le cas de l'étude de Murray et Herrnstein, la suprématie de la bourgeoisie nord-américaine, de sexe masculin et de race blanche, de préférence.

Bien que les travaux de Murray et Herrnstein aient été largement critiqués en ce sens, il n'en demeure pas moins que d'autres propositions du même genre émanent encore ponctuellement de la communauté scientifique. La plus récente en date est celle de l'anthropologue Henry Harpending et de son équipe de recherche⁴⁹ qui souhaitent identifier des bases biologiques pour expliquer les résultats élevés des Juifs ashkénazes aux tests de QI. Loin d'être marginal, ce type d'études s'inscrit dans la continuité d'une philosophie naturaliste qui a toujours tenu pour vrai qu'on puisse traiter les gens différemment s'ils sont jugés *suffisamment* différents sur le plan biologique. Il importe de réaffirmer l'importance de lutter contre cette philosophie, car elle utilise le prestige d'une science – la génétique humaine – à son bénéfice. Un bénéfice qui porte largement atteinte à la dignité humaine et à la solidarité sociale.

Malgré les avancées importantes de la recherche scientifique pour dénoncer les usages frauduleux de la notion de race, il faut bien admettre que nous ne sommes pas encore totalement débarrassés de cette très vieille tare de la pensée humaine qui, selon James D. Watson, incite à distinguer et classer les groupes humains selon une logique purement inégalitaire⁵⁰. Il importe de rappeler la belle formule de Rabelais, « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », en invitant la communauté scientifique à dénoncer toute récupération de ses travaux à des fins racistes. Utiliser la science dans le but de hiérarchiser les groupes humains constitue une grave atteinte au projet politique d'égalité des citoyens qui anime nos démocraties contemporaines. L'histoire des rapports troubles qu'ont entretenus les sciences sociales et les sciences de la vie avec la notion de race – histoire dont nous venons d'esquisser les grands moments – nous oblige, hélas, à toujours veiller au grain...

⁴⁷ Gould, S.-J., "Curveball", *New Yorker* 1994, 70, pp. 139-149; Fraser, S. (ed.), *The Bell Curve Wars: Race, Intelligence and the Future of America*, New York, Basic Books, 1995.

⁴⁸ Cohen, S., Syme, S.-L. (eds), *Social Support and Health*, Orlando, Academic Press, 1985.

⁴⁹ Cochran, G., Hardy, J., Harpending, H., "Natural History of Ashkenazy Intelligence". [En ligne]. En attente de publication dans le *Journal of Biosocial Science*, <http://homepage.mac.com/harpend/Public/AshkenaziIQ.jbiosocsci.pdf> (Consulté le 31 octobre 2005).

⁵⁰ Watson, J.-D., *The Double Helix: A Personal Account of the Discovery of the Structure of DNA*, New York, Atheneum, 1980.